



LYSTER



AVIS PUBLIC

DEMANDE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lyster, que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **1^{er} mars 2021 à 20 h**, le Conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nom du requérant :	Me Catherine Rodrigue, notaire pour Madame Nicole Lefebvre
Adresse de la propriété visée :	2365 rue des Bouleaux
Référence cadastrale :	lot 5 835 169

Un permis de construction a été délivré le 26 juin 2003 pour la construction d'un garage privé. La marge de recul avant mesurée à partir du garage est de 3.3 mètres par rapport à la rue Roy et est inférieure à celle prescrite par le règlement municipal, soit 7.5 mètres. La dérogation mineure demandée consiste à régulariser l'implantation du garage en permettant une marge avant de 3.30 mètres au lieu de 7.5 mètres, ce qui représente une dérogation de 4.2 mètres pour la marge avant par rapport à la réglementation en vigueur.

Cet empiètement ne cause aucune nuisance ou préjudice aux propriétés voisines.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, **par écrit au plus tard le 1^{er} mars 2021 à 11h** au bureau municipal ou par courriel à info@lyster.ca

Donné à Lyster, ce 16 février 2021.


Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière